

Caravane Nationale de l'ADU

*Notre seul objectif,
c'est d'éliminer les attributions
multiples sur une même parcelle*



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

EN ENVOYANT

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36



Caravane Nationale de l'ADU

SONGON

DABOU

ABIDJAN

GRAND-BASSAM

BONOUA

ANYAMA

YAMOOUSSOUKRO

KORHOGO

SAN-PEDRO

ABENGOUROU

DALOA

ADZOPÉ

ABOISSO

AGBOVILLE

BOUAKÉ

MAN



BUILD EXPO 2025

Le Ministre Bruno Koné **dévoile la vision ivoirienne du logement**



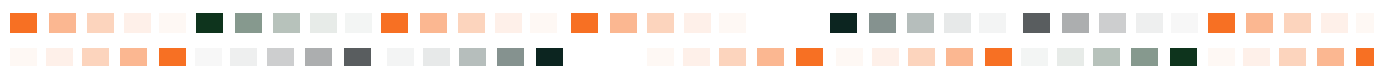
Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, a présidé, le mercredi 18 juin 2025, la cérémonie d'ouverture officielle de la première édition du Salon International du Bâtiment, de la Construction, de la Décoration et des Technologies (Build Expo 2025), au Parc des Expositions d'Abidjan.

À cette occasion, le Ministre a co-animé un panel de haut niveau modéré par le Président de la Chambre Nationale des promoteurs et constructeurs agréés de Côte d'Ivoire, Siriki Sangare, sur le thème : « **La politique d'industrialisation des matériaux de construction, des sources d'énergies et de la construction**

massive de logements en Afrique, en général, et en Côte d'Ivoire, en particulier ». Dans son allocution, Bruno KONE a réaffirmé la volonté ferme du Gouvernement d'offrir à chaque citoyen un cadre de vie décent, sécurisé et durable : « **Pour atteindre cet objectif, nous avons initié des réformes majeures et lancé plusieurs projets structurants** », a-t-il précisé.

Parmi les actions emblématiques citées :

- L'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) ;
- La révision du schéma directeur de Yamoussoukro ;
- La conception de schémas d'urbanisme pour les 31 chefs-lieux de région ;

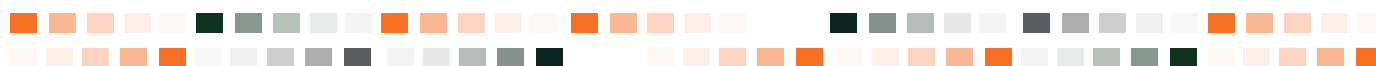




- La réalisation de Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) pour les 71 chefs-lieux de département ;
- L'élaboration de Plans d'Urbanisme de détail (PUd) dans les villes déjà dotées de PUD.
- Le Ministre a également mis en lumière les efforts déployés pour faciliter l'accès au logement pour les populations à faibles revenus, à travers deux programmes majeurs :
- Le Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Économiques, orienté vers l'accession directe à la propriété ;
- Le Programme d'Urgence pour la construction de 25 000 logements, basé sur le mécanisme de location-vente, avec une intervention renforcée de l'État.



Build Expo 2025, qui se tient du 17 au 19 juin, réunit plus de 200 exposants issus de 15 pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique. Véritable vitrine de l'innovation, ce salon constitue une plateforme d'échanges, de réflexion et de partenariats, au service de la transformation urbaine et de l'essor d'un urbanisme durable en Afrique.



FONCIER URBAIN :

Le Ministre Bruno KONÉ rassure les députés



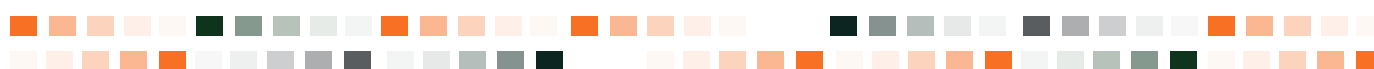
**IL N'Y A PAS
DE RECRUDESCENCE
DES LITIGES FONCIERS
EN CÔTE D'IVOIRE**

Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, M. Bruno Nabagné Kone, a pris part, le mardi 17 juin 2025, à une séance de questions-réponses à l'Assemblée nationale, à l'invitation des députés. Cet exercice républicain, le premier du genre pour un membre du Gouvernement à l'hémicycle, a permis d'échanger en toute transparence sur les enjeux et les défis de la gestion du foncier urbain en Côte d'Ivoire.

Au cours de son intervention, le Ministre Bruno KONÉ a dressé un tableau clair de la complexité du secteur du foncier, en revenant d'abord sur les limites du système antérieur, marqué par l'anarchie, l'insécurité juridique et la faiblesse des outils de planification.

Il a ensuite, présenté les réformes majeures entreprises par son Département pour rétablir l'ordre et la transparence, au rang desquelles figurent : le Système Intégré de Gestion

du Foncier Urbain (SIGFU), un outil numérique innovant qui garantit la traçabilité, l'interopérabilité et la sécurisation des actes fonciers ; le Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain, adopté en 2020, qui modernise le cadre législatif ; le décret n°2021-784 du 8 décembre 2021, encadrant les opérations de lotissement ;





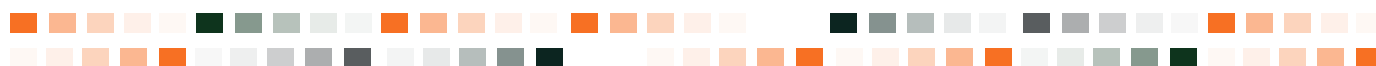
- le Référentiel Géodésique Unique, mis en place pour uniformiser la lecture de l'espace urbain sur l'ensemble du territoire.

Le Ministre a également insisté sur le rôle central de l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier (ADU), considérée comme une avancée dans la sécurisation des droits fonciers des populations locales. « **L'ADU n'est en rien une menace pour les droits des communautés. Bien au contraire, elle constitue une reconnaissance légale des droits coutumiers et protège les acquéreurs contre les doubles attributions** », a-t-il précisé.

Répondant aux inquiétudes liées à une supposée recrudescence des litiges fonciers, le Ministre a été formel : « **Je tiens à rassurer, chers députés et nos concitoyens :**

il n'y a pas de recrudescence des litiges fonciers en Côte d'Ivoire. Nous disposons aujourd'hui d'une cartographie précise des zones à risque. Et grâce à nos outils numériques, chaque dossier est traité avec la plus grande rigueur, en mobilisant, si nécessaire, toutes les voies de recours, y compris judiciaires. »

Enfin, concernant les retards dans la délivrance des Arrêtés de Concession Définitive (ACD), Bruno KONÉ a rappelé que des mesures correctives ont été prises pour fiabiliser le processus, en renforcer la sécurité et accélérer les délais de traitement. Il a réaffirmé que l'objectif du Président de la République et du Gouvernement reste inchangé : permettre à chaque citoyen ivoirien d'accéder à un titre de propriété sécurisé, clair et incontestable.



JOURNEES PORTES OUVERTES CARAVANE ADU

BRUNO KONÉ, APÔTRE DU FONCIER SÉCURISÉ
ET DE LA LOCATION-VENTE



Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a procédé le 20 mai 2025, à la 4^{ème} édition des Journées Portes Ouvertes (JPO) couplée à la caravane de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU) et portant sur le thème : "un foncier urbain plus sécurisé et un développement urbain durable, gages de stabilité sociale." Une campagne qui a conduit successivement le Ministre Bruno Nabagné KONÉ et ses équipes dans les départements d'Aboisso, d'Agboville, d'Adzopé, de Bouaké.

“
**NOUS DEVONS PRENDRE
CONSCIENCE DU FAIT QU'UNE
URBANISATION DÉSORDONNÉE
NOURRIT L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE,
ALIMENTE LES CONFLITS,
FRAGILISE LA COHÉSION SOCIALE.
C'EST POURQUOI LA SÉCURISATION
DES DROITS FONCIERS,
LA TRANSPARENCE DES
TRANSACTIONS ET LE RESPECT
RIGoureux DES PROCÉDURES
OFFICIELLES SONT DEVENUES
DES IMPÉRATIFS.**”



Aboisso...

16 MAI 2025 *Acte 1*

C'est dans la région du sud-Comoé que le ministre de la construction, du logement et de l'urbanisme, Bruno Nabagné KONE lance les premiers mots de sa campagne :
« L'ADU est un outil de sécurisation », dit-il à la place Elleingand Etché Alexis de la 4e édition des Journées Portes Ouvertes du MCLU, couplées avec la Caravane de l'ADU, en présence de Dr Eugène AKA AOUÉLÉ, Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, par ailleurs Président du Conseil régional du Sud-Comoé. Le thème choisi pour cette édition est :
" UN FONCIER URBAIN PLUS SÉCURISÉ ET UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, GAGES DE STABILITÉ SOCIALE ".

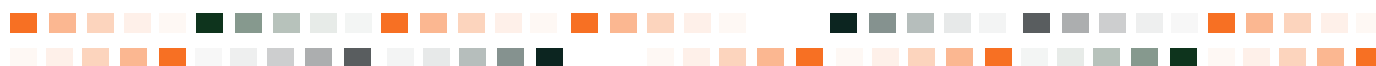


Le Ministre Bruno KONÉ a indiqué que cette Caravane a pour objectif d'expliquer et de sensibiliser les populations sur les différentes procédures instaurées dans son Département ministériel. Ensuite, il a présenté les importantes réformes initiées pour sécuriser le foncier urbain et favoriser l'accès au logement pour tous. Il est revenu sur l'adoption du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain ; le décret d'approbation du lotissement ;

l'autorisation de lotir, préalable à toute action de lotissement ; l'Identification Unique des parcelles de Côte d'Ivoire ; le Référentiel Géodésique Unique ; le projet de délimitation des territoires villageois ; le titrement massif ; la création du SIGFU ; la numérisation des archives et enfin, la mise en œuvre de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU), qui est une réforme structurante.

S'attardant sur ce nouveau document en vigueur depuis juillet 2024, le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a souligné que c'est un outil de sécurisation autant pour les populations locales que pour les acquéreurs.

« L'objectif est de mettre fin aux multiples attributions sur une même parcelle », a insisté Bruno KONÉ, tout en précisant que la signature de l'ADU reste de la responsabilité des parties prenantes au lotissement, et que l'ADU ne retire aucun pouvoir aux Chefs Traditionnels.



Photothèque Aboisso...



Agboville...

22 – 23 MAI 2025

Les 22 et 23 mai 2025, la deuxième étape de la 4^e édition de la Caravane de l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier (ADU), couplée aux Journées d'Informations et de Réclamations, a marqué une halte à Agboville. Placée sous le thème :

« UN FONCIER URBAIN PLUS SÉCURISÉ ET UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, GAGES DE STABILITÉ SOCIALE »,

cette campagne vise à sensibiliser les populations à la régularisation foncière, prévenir les conflits et promouvoir un développement urbain conforme aux plans directeurs.

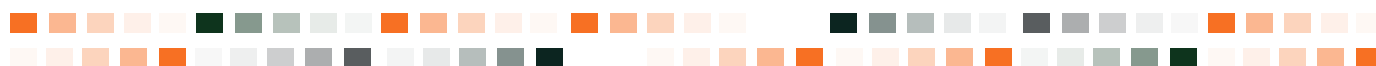


Au nom du Ministre Bruno Nabagné KONÉ, l'Inspecteur Général du Ministère, M. Kouakou ADJOUANI, a rappelé l'importance de rapprocher l'administration des citoyens, vulgariser les réformes, et faciliter l'accès sécurisé au foncier et au logement.



Le choix d'Agboville n'est pas anodin : cette ville stratégique, forte de près de 850 000 habitants, bénéficie déjà d'un Plan Directeur d'Urbanisme approuvé en 2016.

L'émissaire du Ministre a insisté sur la conformité aux nouvelles règles en matière d'urbanisme et de construction, tout en rappelant que depuis le 1^{er} juillet 2024, l'ADU est le seul document reconnu par l'État pour attester d'un droit coutumier sur un terrain issu d'un lotissement.



Photothèque Agboville...



Bouaké...

26 – 27 MAI 2025

« Le Gouvernement, à travers le Ministère dont j'ai la charge, a inscrit Bouaké dans le Programme d'Urgence de Construction de Logements Sociaux et Économiques. Ce programme prévoit, à l'échelle nationale, la réalisation de 25 000 logements. à Bouaké. Nous réaliserons bientôt, 1520 logements dans le quartier d'Ahougnansou 2 Extension, sur une superficie de 16 hectares (...) Ce projet de 1520 logements à Bouaké s'inscrit dans une vision inclusive et une offre relativement simple : la location simple, pour répondre aux besoins immédiats des jeunes, des ménages à revenus modestes et des nombreux fonctionnaires qui passent par Bouaké. Et c'est la location-vente pour permettre un accès progressif à la propriété. L'objectif est clair : permettre à tous, notamment aux jeunes, aux ménages modestes, aux agents publics d'accéder à un habitat décent, digne, sûr et abordable, dans un environnement urbain mieux structuré » Bruno KONE.

Cette annonce du Ministre, le vendredi 27 juin 2025, à la Place du Carnaval de Bouaké, accompagné de M. Amadou Koné, Ministre des Transports et maire de la ville, aura marqué é la 3^{ème} étape de la Caravane de l'ADU, Le Ministre a également souligné les réformes majeures visant à sécuriser le foncier et à faciliter l'accès au logement : adoption du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain, décret d'approbation du lotissement et obligation d'autorisation préalable.

Il a présenté plusieurs innovations structurantes: Identification Unique des Parcelles, Référentiel Géodésique Unique, délimitation des territoires villageois,

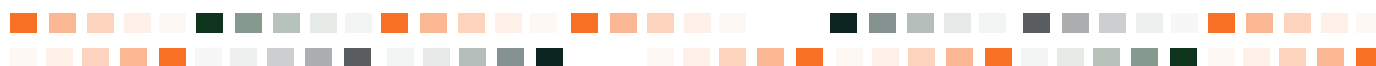


titrisation massive, Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), numérisation des archives et la mise en œuvre de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU).

Concernant l'ADU, en vigueur depuis juillet 2024, le Ministre a rappelé qu'il s'agit d'un levier fondamental pour éliminer les attributions multiples sur une même parcelle, tout en respectant l'autorité des chefs traditionnels.

En parallèle, s'inscrivant dans le Programme d'Urgence pour la construction de 25 000 logements sociaux, le Ministre a signifié que 1520 logements seront construits à Bouaké, sur 16 hectares à Ahougnansou 2, en location-vente et location simple. Il a rappelé l'importance d'un développement urbain maîtrisé et lancé un appel aux habitants à éviter les acquisitions foncières douteuses, à respecter les normes d'urbanisme, à préserver les espaces publics et à adhérer à la nouvelle politique de gestion de la copropriété.

Sur le plan financier, les fonds sont finalisés, avec notamment l'accord du conseil d'administration de la BOAD apportant 37 Milliards FCFA, assurant ainsi le démarrage imminent des travaux sur le site de Bouaké.



Photothèque Bouaké...



Photothèque Adzopé...



MAN...

31 Juillet – 01 Août 2025



C'est dans la capitale du District des Montagnes que la caravane de l'ADU, couplée des Journées Portes Ouvertes a fermé ses portes. Comme dans ses précédents messages aux populations rencontrées, le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné KONE a rappelé les règles fondamentales pour un foncier sécurisé :

«Vous ne devez plus acheter un terrain dans un lotissement qui n'est pas approuvé» a-t-il recommandé.

C'était le vendredi 1er août 2025, à Man, dans les jardins de la Préfecture, au lancement officiel de la caravane de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU) à Man.

Cette caravane qui vise à rapprocher l'administration des usagers, en apportant des réponses concrètes aux nombreuses préoccupations liées au foncier, à l'urbanisme et à l'accès au logement a été l'occasion pour le Ministre et ses équipes de vulgariser les réformes engagées par son administration.

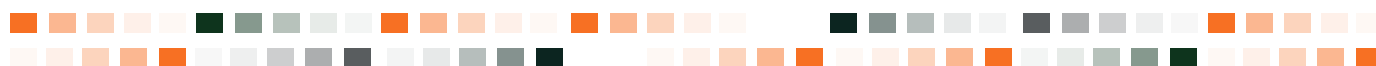
Bruno KONÉ a ainsi exposé les grands axes de la réforme foncière, avec notamment l'adoption du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs instruments clés dont l'approbation préalable des lotissements avant toute opération, l'Identification Unique des Parcelles, la délimitation des territoires villageois,

le titrement massif, la création du Système d'Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), et bien entendu, l'opérationnalisation de l'ADU, socle d'une sécurisation durable des droits coutumiers.

Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a souligné que l'ADU joue un rôle essentiel dans la prévention des litiges fonciers. Il est bon de noter que ce déploiement à Man s'inscrit dans une dynamique de vulgarisation des réformes du MCLU à travers tout le pays.

En prélude à cette cérémonie, un panel s'est tenu le jeudi 31 juillet à la salle polyvalente de la CGRAE, réunissant les directeurs du MCLU autour du thème :

«Un foncier urbain plus sécurisé et un développement durable, gages de stabilité sociale».



Photothèque Man...



Interview de M. ÉHOUE KOFFI MATHIAS

Directeur Régional de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme D'Aboisso



Missions, impacte des réformes, traitement des actes, ADU... ce sont les sujets soulevés dans cette interview au Directeur Régional de la Construction du Logement et de l'Urbanisme d'Aboisso, M. Koffi Mathias É.HOUÉ. Une vidence cependant: "Les réformes de l'ACD évite beaucoup de problèmes...." dit-il.

La Direction de la construction d'Aboisso fait partie des 31 directions régionales de la Côte d'Ivoire. Pourquoi sa création ?

Afin de rapprocher les services publics de la population et mieux organiser nos villes et villages en matière d'urbanisme et d'habitat, l'Etat de Côte d'Ivoire a créé les services territoriaux du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Aboisso initialement un secteur, est devenue une direction départementale en 1987 puis

Direction Régionale par décret 2000-784 du 20 décembre 2000 suivant le découpage Administratif de la Côte d'Ivoire. Pour la continuité des actions du MCLU en matière d'urbanisme et d'habitat. J'ai été nommé le 04 mars 2024 Directeur Régional du SUD COMOÉ.

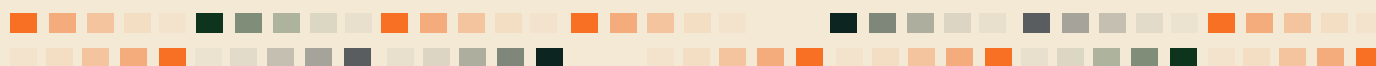
Dans quel état d'esprit, prenez-vous les rênes de la Direction Régionale ?

J'ai pris service le 18 mars 2024 en tant que Directeur Régional de la Construction du Logement et de l'Urbanisme d'Aboisso. Avant de répondre à votre question, je voudrais exprimer toute ma gratitude à Monsieur le Ministre et son cabinet pour la confiance qu'ils ont bien voulu placer en moi. J'aborde ce nouveau défi avec beaucoup d'enthousiasme et d'humilité.

Cette nomination me permettra d'acquérir d'autres expériences et de développer des connaissances de leadership et de management. Je suis donc fier d'apporter ma modeste contribution à la mise en œuvre des politiques de développement en matière d'urbanisme et d'habitat.

Quelles sont les missions de la Direction Régionale de la Construction d'Aboisso ?

La Direction Régionale a pour rôle de coordonner toutes les activités à savoir les activités relatives à l'application et à la mise en œuvre de la politique définie par le Ministère en matière de construction, de logement et d'urbanisme. La DRCLU du Sud Comoé a la particularité de gérer le foncier urbain dans le prolongement du Grand Abidjan.



◀ ZOOM sur **LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME D'ABOISSO**

Nos missions sont entre autres :

- De suivre et mettre les plans directeurs d'Urbanisme et les lotissements approuvés dans nos territoires de compétence ;
- Archiver les mappes topographiques et les plans de lotissement ;
- Identifier et inventorier les lotissements non approuvés et mis en valeur en vue de la régularisation ;
- Participer à la recherche de parcelles pour les grands projets de l'Etat ;
- Etablir les statistiques des documents et actes traités dans une matrice à l'effet de produire des rapports d'activités ;
- Gérer les archives domaniales ;
- Traiter les dossiers de demandes d'Arrêtés de concessions définitives (ACD) ;
- Contrôler les constructions selon la loi sur le permis de construire ;
- Suivre les travaux de constructions et d'entretien de bâtiments de l'Etat.

Quelles actions menez-vous pour satisfaire les besoins des usagers ?

Nos actions s'inscrivent dans la sensibilisation à la sécurisation foncière des biens des usagers à travers l'obtention des ACD sur les différents lots, de vulgariser les procédures nouvelles en matière d'urbanisme et de construction, de créer un cadre idéal de motivation des agents à l'effet d'offrir un service efficient et de qualité aux usagers.

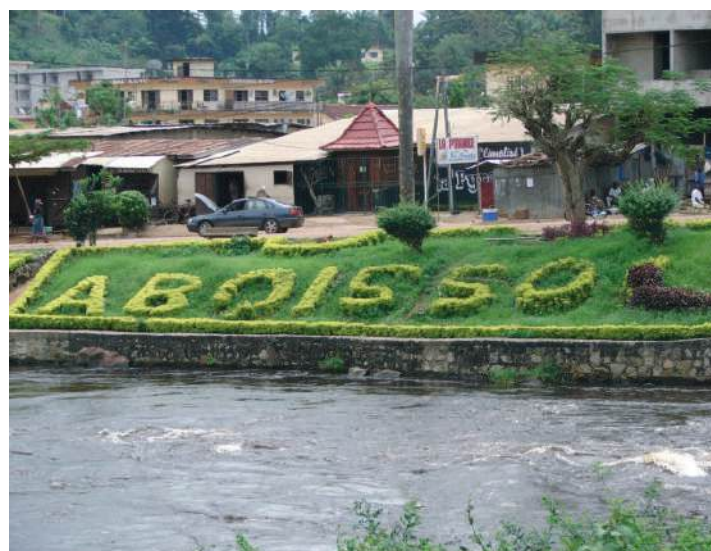
Comment se fait le traitement des actes à la Direction régionale d'Aboisso ?

Ma rencontre avec les agents m'a permis de voir l'ampleur du travail. En effet, la position stratégique du sud Comoé (Abidjan extra muros) crée une pression foncière d'où la très forte sollicitation en matière d'actes du foncier urbain. Malheureusement, la Direction Régionale a un déficit en personnel technique et matériel de travail.

A cela, il faut ajouter l'exiguïté de nos locaux dont le bâtiment que nous occupons est sous bail administratif. Il faut noter que la Direction Régionale assure la coordination des activités des Directeurs Départementaux, et Chefs de Secteur, en ce sens que selon le décret d'application de l'ordonnance sur les ACD, le Directeur Régional vise les attestations domaniales pour la création des titres fonciers.

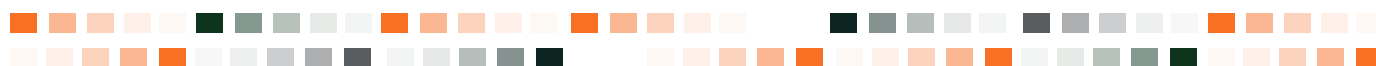
Avant la signature de l'attestation domaniale des vérifications sont effectuées par les agents afin de :

- Corriger les erreurs de frappe ;
- Vérifier la concordance du lot à l'arrêté et au plan de lotissement approuvé ;
- S'assurer de l'existence du nom du demandeur dans le registre et les guides ;
- S'assurer que le dossier en traitement ne fait l'objet d'aucun litige, etc.



Lorsque les dossiers parviennent à la Direction Régionale, ils sont enregistrés et un tri est opéré en fonction du document de propriété qui l'accompagne.

Il faut noter que depuis le 31 mars 2025, avant toutes demandes d'ACD, le requérant doit faire une demande de position foncière.



A - Dossiers avec Lettre d'Attribution ou permis d'habiter et autres

Ces types de dossier dès réception sont enregistrés. Ensuite un agent met à jour un registre ouvert à cet effet puis vérifie l'existence dudit lot sur le plan approuvé et l'arrêté d'approbation. Une fois ces vérifications terminées, il transmet le dossier au Directeur Régional (DR) avec ses observations. Si le DR ne trouve pas d'objection, il signe l'attestation domaniale et le dossier est transmis à la conservation foncière pour la création du titre foncier.

Dans le cas contraire le dossier est retourné au guichet pour de plus amples informations.

Une fois le Titre Foncier créé et transmis à la DR, l'agent de saisie prépare le projet d'ACD à la signature de Monsieur le Préfet.

Après signature, l'original de l'ACD est transmis à la conservation foncière et un courrier de notification est adressé à l'utilisateur pour s'acquitter des frais d'aliénation et autres taxes foncières.

B - Dossiers Attestation villageoise

Tous les dossiers présentés avec une attestation villageoise délivrée avant la date butoir du 31 décembre 2024 correspondant à l'entrée en vigueur de l'Attestation de Droit d'Usage (ADU) doivent obligatoirement faire l'objet d'un État foncier ou d'une Demande de position foncière auprès du Guichet Unique du Foncier (GUF).

Ensuite le traitement pourra se faire conformément aux instructions de la note circulaire 0174/MCLU-CAB du 01 avril 2025 portant mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurisation de l'information

coutumière dans le cadre de la gestion des lotissements approuvés antérieurement à la mise en œuvre de la réforme du titrement massif.

Ces dossiers sont soumis à un contrôle rigoureux au niveau des guides de lotissement, ce processus permet de garantir l'authenticité et la conformité des informations.

L'inscription aux guides est assurée par un seul agent du service juridique, spécialement responsabilisé pour cette mission, afin de renforcer la traçabilité et la fiabilité des données.

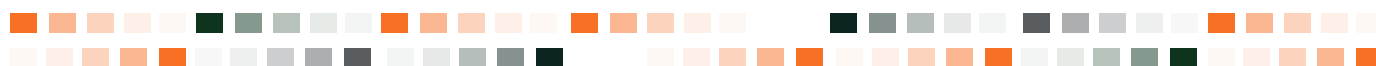
Il convient de préciser que l'ADU (Attestation de Droit d'Usage Coutumier), qui équivaut à l'ancienne attestation villageoise, ne remplace pas l'ACD (Arrêté de Concession Définitive). Toutefois, si vous détenez une ADU, vous devez engager une demande d'ACD auprès du Guichet Unique du Foncier de votre localité.

Les autres étapes sont identiques à la procédure pour les Lettres d'attribution.

Combien d'ACD la Direction Régionale d'Aboisso délivre-t-elle en moyenne ?

la Direction Régionale a délivré en 2024 5760 ACD répartis comme suit :

- **Aboisso : 388 ACD**
- **Adiaké : 913 ACD**
- **Grand Bassam : 876 ACD**
- **Tiapoum : 08 ACD**
- **Assinie Mafia : 1280 ACD**
- **Bonoua : 2295 ACD**



Quels sont les rapports de la Direction Régionale avec les autres acteurs du secteur relativement à la gouvernance urbaine de la ville d'Aboisso ?

La Direction Régionale entretient d'excellents rapports avec les acteurs de la chaîne foncière de la localité. Dès notre prise de service nous avons parcouru les administrations concernées afin de connaître leurs attentes et également leur faire part de la vision de Ministère relativement à la gestion du foncier urbain et des actions que nous comptons mener. En outre, nous communiquons couramment sur les réformes entreprises par le Ministère en matière d'urbanisme, de gestion du foncier et de Construction.

Dans la ville d'Abidjan, la question des litiges fonciers est récurrente. Qu'en est-il de la ville d'Aboisso, pouvez-vous nous dire sur quoi portent les litiges ?

La région du Sud Comoé se trouve dans le prolongement du Grand Abidjan dont les localités périphériques (Bassam et Bonoua et une partie d'Assinie mafia) font partie du Grand Abidjan et offrent une disponibilité foncière. D'où la forte pression foncière occasionnant certains conflits notamment les doubles attributions, les conflits de limites de propriétés etc.

Que faites-vous pour apporter une réponse à ces litiges ?

La Direction Régionale s'appuie essentiellement sur les réformes de l'ACD qui évite beaucoup de conflits en plus de la communication sur les nouvelles procédures en matière de foncier urbain.

Les conflits portés à notre connaissance sont réglés par nos services (conflits de voisinage, doubles attributions etc.) Pour les cas complexes les antagonistes sont le plus souvent orientés vers les juridictions compétentes. Les autres conflits (litiges entre propriétaires terriens et exploitant agricole) sont gérés par la chefferie traditionnelle.

Y a-t-il des lotissements à Aboisso qu'on pourrait qualifier de « lotissement à problème » ?

En ma connaissance non. Cependant mes échanges avec certaines entités ont relevé que des rajouts à certains lotissements sont opérés par des topographes. Ces rajouts n'étant pas pris en compte dans l'arrêté d'approbation du lotissement initial, ces lots issus de ces lotissements ne peuvent pas faire l'objet d'ACD. Donc ces lotissements sont problématiques.

Nous avons identifié une bonne partie de ces lotissements dont certains ont fait l'objet de délivrance d'actes administratifs et ou sont habités. Ces lotissements sont en cours de traitement en vue de procéder à leurs régularisations.

Avez-vous un appel à lancer à l'endroit des usagers et même du MCLU ?

Je voudrais vous remercier pour cette lucarne faite à la Direction Régionale.





NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

HORAIRE: 8H00 - 16H30
DU LUNDI AU VENDREDI

**VOS RÉCLAMATIONS ET DÉNONCIATIONS
LIÉES À DES PROBLÈMES FONCIERS
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT:**



07 89 04 87 36